

Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2005/2082(INI)	Procédure terminée
Relations économiques transatlantiques		
Sujet		
6.20 Politique commerciale commune en général		
6.40.11 Relations avec les pays industrialisés		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international	PSE MANN Erika	13/06/2005
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	PPE-DE HÖKMARK Gunnar	04/07/2005
	ITRE Industrie, recherche et énergie	ALDE EK Lena	14/07/2005
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	ALDE NEWTON DUNN Bill	11/07/2005
	TRAN Transports et tourisme	PPE-DE JAŁOWIECKI Stanisław	01/07/2005
	CULT Culture et éducation	PPE-DE DESCAMPS Marie-Hélène	16/06/2005
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Commerce	Commissaire	

Evénements clés			
09/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/04/2006	Vote en commission		Résumé

20/04/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0131/2006	
31/05/2006	Débat en plénière		
01/06/2006	Résultat du vote au parlement		
01/06/2006	Décision du Parlement	T6-0239/2006	Résumé
01/06/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2005/2082(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/6/27932

Portail de documentation

Avis de la commission	CULT	PE362.641	26/01/2006	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE362.713	31/01/2006	EP	
Projet de rapport de la commission		PE368.020	01/02/2006	EP	
Avis de la commission	ECON	PE364.980	21/02/2006	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE364.751	21/02/2006	EP	
Amendements déposés en commission		PE370.314	07/03/2006	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE367.815	24/03/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0131/2006	20/04/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0239/2006	01/06/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)2902	22/06/2006	EC	

Relations économiques transatlantiques

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Erika MANN (PSE, DE) sur les relations économiques transatlantiques UE-États-Unis. Le rapport note que les liens économiques entre l'UE et les USA «sont un élément important des relations transatlantiques en général et qu'ils ont pris une telle expansion au cours des dernières décennies que chacun des partenaires est de plus en plus partie prenante dans le développement économique de l'autre». À titre d'exemple de cette dépendance réciproque, le rapport constate que «près de 7 millions d'emplois sont déjà assurés, de part et d'autre, par l'économie transatlantique.»

Dix ans après la signature du nouvel agenda transatlantique (1995), les parlementaires demandent que les relations entre les deux parties évoluent vers un nouveau partenariat transatlantique, à conclure en 2007 et dont la dimension économique reposerait sur trois piliers essentiels: la coopération sur les questions réglementaires, un ensemble d'instruments opérationnels de coopération (y compris un système efficace d'alerte rapide et un accord de troisième génération sur l'application du droit de la concurrence) et des accords de coopération économique sectoriels qui fassent fond sur le programme de travail commun UE-États-Unis. Cet accord de partenariat devrait prévoir l'élimination des barrières non tarifaires sur les grands marchés d'ici à 2015, par la voie d'une harmonisation progressive des réglementations et de la reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur. La commission insiste cependant sur le fait que le concept d'un «marché transatlantique sans obstacles» ne devrait pas entraîner, dans le cadre de la coopération transatlantique en matière

réglementaire, une harmonisation vers le bas qui saperait la confiance des consommateurs pour ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Elle insiste pour que soient relancés le dialogue transatlantique des consommateurs et le dialogue transatlantique sur l'environnement, afin de développer les meilleures pratiques dans ces domaines.

En ce qui concerne les services financiers et les marchés de capitaux, la commission souhaite l'accélération du calendrier, afin de parvenir à un marché sans entraves d'ici à 2010. Concernant le règlement des différends opposant l'UE et les USA devant l'OMC, le rapport prie instamment la Commission d'adopter une stratégie en trois axes en vue de réduire le nombre de litiges entre les puissances commerciales majeures de la planète: (1) un engagement formel pris au plus haut niveau de respecter les règles du commerce multilatéral et d'appliquer rapidement et intégralement les décisions des panels de l'OMC; (2) la volonté politique renforcée d'épuiser toutes les voies diplomatiques existantes sur le plan bilatéral avant de recourir au mécanisme de l'OMC pour le règlement des différends; (3) la reconnaissance, par les partenaires, du fait que les législateurs et les gouvernements sont légitimement en droit de protéger la santé et l'environnement de leurs citoyens mais que l'Union européenne et les États-Unis doivent veiller à ce que leurs réglementations dans ces domaines ne créent pas de discrimination, soient proportionnées et scientifiquement fondées afin d'éviter le recours abusif à des mesures protectionnistes.

Enfin, les parlementaires veulent renforcer la dimension parlementaire des sommets UE-États-Unis en impliquant les législateurs des deux parties. Pour ce faire, ils demandent «que chaque sommet soit précédé d'une réunion entre le dialogue transatlantique des législateurs et le groupe de haut niveau afin de procéder à un échange de vues sur l'avancement du programme de travail» et recommandent «qu'au moins le Président du Parlement européen et les instances dirigeantes du Congrès américain participent au prochain sommet UE-États-Unis».

Relations économiques transatlantiques

En adoptant par 470 voix pour, 121 contre et 26 abstentions le rapport de Mme Erika MANN (PPE-DE, DE), le Parlement se rallie dans les grandes lignes à la position de sa commission au fond et se prononce pour le renforcement des relations économiques transatlantiques. En effet, si ces dernières années, les tensions ont pu assombrir les relations entre l'Union et les États-Unis, le commerce et les échanges montrent que les relations commerciales et les investissements de part et d'autre de l'Atlantique sont au beau fixe et génèrent de très nombreux emplois. Pour le Parlement, les liens entre l'Union et les États-Unis sont considérablement grevés par des conflits d'ordre politique et des différends commerciaux et il faut donc s'efforcer à une amélioration des relations notamment dans le domaine de la concurrence, des normes et des réglementations.

Un partenariat économique transatlantique renforcé : considérant la communication de la Commission du 18 mai 2005 comme une bonne base pour le renforcement substantiel des relations économiques transatlantiques, le Parlement recommande que lors du prochain sommet de 2006, l'Union/États-Unis mettent au point un nouvel accord de partenariat transatlantique conduisant à l'instauration d'un "marché transatlantique sans entraves" d'ici 2015, cet objectif devant être atteint dès 2010 en ce qui concerne les services financiers et les marchés de capitaux. Il souligne que le volet économique de cet accord devrait prévoir une nouvelle architecture comportant une coopération en matière réglementaire, un ensemble d'instruments opérationnels à caractère horizontal (y compris un système efficace d'alerte rapide et un accord de troisième génération sur l'application du droit de la concurrence) et des accords de coopération économique sectoriels. Un tel espace économique commun devrait permettre d'améliorer la compétitivité de l'économie, stimuler la croissance et l'innovation et créer des emplois.

Le Parlement demande au partenariat transatlantique, qui représente environ 57% du produit national brut mondial, exerce une fonction de dirigeant global dans un contexte caractérisé par l'intensification de l'interdépendance, l'émergence de nouvelles puissances économiques en s'appuyant sur l'avis d'autres acteurs économiques comme l'Inde, le Japon, le Brésil, le Canada, le Mexique, le Chili, la Russie et la Chine.

Agenda de Doha pour le développement : le Parlement invite les deux partenaires à respecter le programme de Doha pour le développement et appelle de ses vœux une réduction substantielle des pics tarifaires entre l'Union et les États-Unis ainsi que d'autres droits de douane significatifs, que le cycle de Doha soit couronné de succès ou non. Il demande aux États-Unis de supprimer les obstacles douaniers tels que les redevances pour opérations douanières et les exigences excessives en matière de facturation pour les importateurs.

Renforcement des relations commerciales : de nombreuses autres initiatives sont proposées notamment en vue de parvenir à un alignement progressif des réglementations et à la reconnaissance mutuelle des règles et des normes. Pour le Parlement, tout doit être fait pour limiter au maximum les entraves au commerce et pour favoriser la convergence des normes, en particulier sur le plan comptable. Dans ce contexte, le Parlement refuse résolument le report par les États-Unis de la mise en œuvre de l'accord dit de « Bâle II » sur les fonds propres et demande aux États-Unis de respecter ses engagements afin de créer, dans le monde entier, une situation comparable pour les banques. Il en va de même en matière boursière.

Stimuler l'innovation et réduire les gaz à effets de serre : le Parlement se dit favorable à l'établissement de partenariats transatlantiques en matière de recherche associant des PME américaines et européennes. Il souhaite une intensification des échanges commerciaux grâce au renforcement de la mobilité. Il souhaite également un renforcement des échanges énergétiques mondiaux et réitère sa demande aux États-Unis d'œuvrer pour une limitation des émissions de gaz à effet de serre, sachant que ce pays est le plus grand pollueur mondial. Il faut donc tendre à définir une stratégie commune pour remédier à une forte dépendance vis-à-vis des sources d'énergie ; mettre au point des technologies propres et renouvelables pour la production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE) ; encourager les États-Unis et les pays émergents à mettre en place avec l'Union européenne des mesures de réduction des émissions à long terme économiquement viables ; élaborer une stratégie commune vis-à-vis des pays dont la demande d'énergie est importante ou augmente fortement.

Accroître les investissements : le Parlement recommande qu'un inventaire complet des principaux obstacles qui s'opposent encore aux investissements mutuels et une liste des actions spécifiques requises pour réduire ou éliminer ces obstacles soient formellement adoptés lors du sommet de 2006. Il appuie les mesures de facilitation des investissements et la suppression progressive de tous les obstacles aux investissements transatlantiques par a) la convergence des normes comptables, b) une situation comparable dans les marchés financiers, c) une politique de concurrence mutuellement équitable et d) la suppression progressive des mesures protectionnistes qui subsistent encore dans certains secteurs. En matière de concurrence, le Parlement demande la création d'un cadre transatlantique commun sur la politique de concurrence afin de créer un marché transatlantique compétitif et unifié. Il demande également qu'en matière de marchés publics, on crée de nouveaux débouchés pour les entreprises de l'Union européenne, notamment pour les PME. Il déplore en particulier que les États-Unis maintiennent en place un large éventail des dispositions discriminatoires "Buy American", auxquelles viennent s'ajouter d'autres dispositions concernant des programmes d'infrastructures bénéficiant d'aides fédérales.

En ce qui concerne le règlement des différends commerciaux, le Parlement recommande la mise en place d'une stratégie commune s'articulant autour de 3 axes pour réduire le nombre des différends : un engagement formel à respecter les règles du commerce multilatéral et à appliquer les décisions de l'OMC ; la volonté politique d'épuiser toutes les voies diplomatiques avant de recourir au mécanisme de l'OMC ; la reconnaissance du fait que les législateurs et les gouvernements sont légitimement en droit de protéger la santé et l'environnement de leurs citoyens.

Dialogues transatlantiques : le Parlement souligne l'importance des dialogues transatlantiques pour renforcer les liens entre l'Union et les États-Unis et observe qu'en traitant des questions importantes dans leurs régions respectives et en apportant des contributions précieuses à l'aménagement de la relation transatlantique, ils contribuent à faire en sorte que les efforts consentis dans les divers domaines constituent une véritable réponse aux besoins réels des citoyens. Il faut donc poursuivre dans cette voie avec l'appui du Parlement européen, chaque fois que cela sera techniquement possible. À cet effet, il recommande qu'au moins le Président du Parlement européen et les instances dirigeantes du Congrès américain participent au prochain sommet UE-États-Unis et, plus globalement, que le Parlement européen et le Congrès américain soient associés à la préparation et à la tenue de toutes les réunions futures des sommets UE-États-Unis.